



Berne, le 2 septembre 2015

Destinataires :

Gouvernements cantonaux

Modification de de l'ordonnance sur la prévention des accidents : Ouverture de l'audition

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le Département fédéral de l'intérieur (DFI) effectue une audition concernant la modification de l'ordonnance sur la prévention des accidents (OPA; RS 832.30).

Certaines dispositions de l'OPA peuvent déjà s'appliquer aux installations à gaz liquéfié. Le nouvel art 32c permet d'y inscrire une réglementation spécifique à leur fabrication, leur entretien et leur contrôle. La présente révision vise également à créer les bases nécessaires au niveau du droit d'exécution pour réunir dans une nouvelle directive les différentes directives actuelles concernant le gaz liquéfié. A cet effet, elle habilite la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST) à édicter des directives concernant d'autres domaines que la protection des travailleurs dans les entreprises. L'entrée en vigueur de l'ordonnance est prévue pour le 1^{er} avril 2016.

Nous vous soumettons ci-joints le projet d'ordonnance ainsi que le commentaire qui s'y rapporte pour une prise de position. Nous nous efforçons de publier les documents sous une forme accessible aux personnes handicapées, conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand ; RS 151.3). Nous vous prions donc de nous faire parvenir votre prise de position d'ici au **2 décembre 2015** par voie électronique à l'adresse suivante :

susanne.pillergugler@bag.admin.ch

Dans le cas où cela ne serait pas possible, nous vous prions d'envoyer votre prise de position dans le délai imparti à l'adresse postale suivante:

Office fédéral de la santé publique
Division Surveillance de l'assurance
Section Assurance-accident
Hessstrasse 27E
3003 Berne

Des exemplaires supplémentaires des documents de l'audition sont disponibles sur le site internet <http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>.



Si vous avez des questions concernant le projet d'ordonnance, Madame Susanne Piller Gugler (susanne.pillergugler@bag.admin.ch tél. 058 464 06 57) se tient volontiers à votre disposition. Dans la mesure du possible, nous vous invitons à adresser vos questions par courriel.

En vous remerciant d'avance de votre collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Alain Berset
Conseiller fédéral

Annexes

- Projet d'ordonnance et commentaire
- Liste des destinataires